

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 11 Février 2016 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 18/03/2016)

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX
M.CAPON – P.DUPONT - P.GOURLIN - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN -
D.WILLEMANN

Absents excusés : JB GRU (pouvoir donné à D.WILLEMANN)
E.ELLEBOODE (pouvoir donné à P.LEVERT)

Secrétaire de séance : JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu des réunions du 26 novembre et du 10 décembre 2015
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la construction d'un RPC
- Désignation d'un propriétaire pour compléter le bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Participation S.P.A 2016
- Questions diverses

M.le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 : Approbation du compte rendu des réunions du 26 novembre et du 10 décembre 2015.

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que seuls les Procès Verbaux feront désormais l'objet d'un affichage public. Les comptes rendus seront distribués en même temps que les convocations du Conseil Municipal suivant.

Après modifications du point N° 6 de la manière suivante :

1°) : Changement de l'expression « documents joints à la convocation » par « documents remis en séance »

2°) Changement de la phrase « ce qui laisse à charge du maître d'ouvrage 1 694 822 € TTC » par « Solde à charge des communes concernées 1 191 182 € TTC (après récupération du FCTVA) ».

Le compte rendu du 26 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le point N° 2, M le maire tient à informer les membres du Conseil de l'état de progrès ou d'avancement de certains dossiers.

Il donne la parole à D.RIGOLIN (Maire-adjoint, responsable de la voirie)

Concernant les travaux de sécurisation routière, D.RIGOLIN informe les membres du conseil qu'ils ont commencé le 08/02/2016 et qu'ils devraient être réalisés pour le 19/02/2016, l'entreprise assurant que cela reste possible malgré les intempéries rencontrées pendant 2 jours.

Dès la fin de ces travaux, la réfection de la rue Gracchus Baboeuf devrait rapidement commencer.

Concernant le projet de lotissement « Le Mesnil », une réunion a eu lieu le 04/02/2016 avec la société Diverscités où furent débattus divers points comme le nombre de parcelles, la répartition entre le locatif et l'accession à la propriété.

Se pose aussi le problème des assainissements collectifs ou individuels.

Des solutions existent : reste à pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause et avec tous les éléments de jugement.

Il apparaît de plus en plus probable que les conseils d'un aménageur sont nécessaires.

A la date d'aujourd'hui rien n'est encore validé.

M le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire-Adjoint, chargé du suivi du projet RPC)

J HAPPE confirme que le dossier avance. La dernière réunion de concertation a eu lieu le 21/01/2016 en l'absence de la commune d'Ennemain, mais en présence de celle d'Athies.

Le coût de fonctionnement annuel du RPC demeure une question sensible et la commune d'Athies subordonne son adhésion au projet à une clarification de ce coût.

L'étude a été effectuée avec les personnels existant dans les 2 RPI et notamment 4 ATSEM. Si l'on faisait un calcul avec les besoins réels du RPC, seules 2 ATSEM seraient nécessaires et le coût serait appréciablement réduit. Aussi les besoins en personnel doivent-ils être affinés.

Dans l'état actuel, le RPC débiterait avec 7 communes et 7 classes dont une CLIS.

Pour le financement du programme deux pistes à approfondir :

- une possible augmentation du fonds de concours de la CCPH,
- un étalement des remboursements de 25 à 40 ans.

Avec un financement sur 40 ans, la commune de Monchy pourrait avoir une charge financière inférieure à sa contribution actuelle au financement du fonctionnement du SIVOS de la Vallée de l'Omignon .

J.HAPPE rappelle aux membres du conseil que l'on travaille sur la durée et qu'il y aura un nécessaire temps d'adaptation pour régler définitivement le problème des personnels.

Point N°2 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour la construction d'un RPC.

Une dotation de 240 000 € a été accordée au titre de 2015.

En 2016, le taux de subvention augmente : il passe de 30% à 35%, soit 280 000 €.

M le Maire donne lecture de la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

Point N°3 : Désignation d'un propriétaire pour compléter le bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Une personne (M. Jean-Pierre DERMIGNY) ayant été récusée après 2 mandats effectués, il doit être procédé à un renouvellement partiel pour compléter le bureau (5 propriétaires désignés par le Conseil Municipal).

Des tractations ont eu lieu les semaines précédentes pour proposer à M le Maire une personne.

Pour des raisons non communiquées par elle-même, cette personne ne s'est pas manifestée auprès de M le Maire.

Un conseiller municipal remet à M le Maire une nouvelle candidature écrite. M. le maire découvre cette proposition pour le moins tardive : candidature de M DUCLERCQ Bernard.

Vu que cette candidature aurait pu être proposée plus tôt, vu que l'on ne connaît pas officiellement le retrait de l'autre candidature (M.GOMBART), M le Maire propose un report de cette désignation.

Mis aux vote, ce report est accepté par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Pour : P.LEVERT (Maire)- A.BORRUECO – Y.BRESOUS –P.DUPONT – E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - JC ISTE - D.WILLEMEN

Abstentions : R.CAILLEUX – E.HUBERT – D.RIGOLIN

Contre : O.BLERIOT - M.CAPON

Point N°4 : Participation SPA 2016

M le Maire donne lecture du montant imposé de notre participation à ce service.

Soit une contribution de 0,45€ par habitant soit 318,15 € pour l'année 2016 et une somme de 22 € pour tout enlèvement d'animal errant.

Cette participation financière est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Pour : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO – Y.BRESOUS - R.CAILLEUX – P.-DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - JC ISTE – D.RIGOLIN - D.-WILLEMEN

Contre : M.CAPON - E.HUBERT

Point N°5 : Questions diverses.

M le Maire libère la secrétaire de Mairie qui quitte la salle.

* - Une question concernant la parution de notre village N° 92 de janvier 2016.

Un Conseiller Municipal fait part de ses nombreuses remarques concernant cette parution.

Des remarques de tous ordres sont présentées par écrit sur un document de deux pages .

En séance ce conseiller reproche un manque de concertation.

M le Maire en a pris note et informe les membres du Conseil que la commission Communication sera réunie avant parution du N° 93 de Notre Village (Janvier 2017)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h43